



terre vegetale sur mon mur exterieur

Par **fonta**, le **07/04/2010** à **15:12**

bonjour mon voisin a mis de la terre vegetale sur mon mur exterieur a hauteur de 80 cm de hauteur en a t il le droit? est legal? quelle distance dois laisser t il laisser entre mon mur et sa terre vegetale ?

Par **jacjolly**, le **02/08/2011** à **11:47**

Non, il ne doit rien mettre contre votre mur.

Sa terre végétale ne doit faire une pente vers votre mur (sauf s'il y avait une pente naturelle)

Mon voisin a mis 1.30 de terre contre mon mur de clôture (21m de long) et celui-ci est la limite de tomber.

Les experts son passés, (dont celui du tribunal)et mon voisin à le choix:

Retirer la terre et reconstruire mon mur.

Construire un mur de soutènement chez moi et la semelle chez lui.

Construire un mur de soutènement chez lui et me reconstruire mon mur.